Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 244

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258904

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

listes bénévoles, représentants d'organisations de bien public ou d'éducation. qui cherchaient à obtenir des améliorations d'ordre moral à la portée de certains films! Il semble pourtant d après les vœux votés, que cette dernière tendance ait fini par l'emporter,[1] ce dont on ne peut que se féliciter très vivement. A relever aussi, le très beau discours, comme toujours éloquent et documenté, de M. Albert Thomas, Directeur du B. I. T. sur la place qui revient aux travailleurs dans l'extension incroyable du cinéma. — Quant au Congrès de la natalité, il ne paraît pas avoir donné tout ce que l'on attendait de lui, grâce à une méthode tant soit peu autocratique de travail, et les vœux qu'il a émis dans ses quatre Sections, (économie et action professionnelle, propagande, hygiène et habitation) ne répondraient pas entièrement de ce fait à l'opinion de la majorité des participants.[1]

* * *

Une poignée de nouvelles féministes d'à travers le monde pour finir:

A Cuba, une récente réunion des présidents des municipalités de toute l'île a voté une résolution en faveur de l'égalité des droits politique des femmes et hommes. Je vous le dis: les femmes voteront à la Havane plus vite qu'à Zurich ou Lausanne.

Aux Indes, à la suite d'arrêtés votés par l'Assemblée Législative de Madras et par le gouvernement des Indes, les femmes sont éligibles aux neuf Conseils législatifs du pays, et cela dès les prochaines élections de novembre.

En Russie, Mme Kollontai, la seule femme ambassadeur du monde entier (il y a ailleurs des femmes diplomates, mais qui n'ont pas encore occupé ce poste important) a quitté Oslo pour Mexico où elle représentera l'U. R. S. S.

Et pour neutraliser cette nouvelle de source révolutionnaire, voici que l'on nous informe que, pour la premiére fois, la Conférence annuelle des Associations se rattachant au parti unioniste (conservateur) de Grande-Bretagne, Conférence nombreuse de 2000 personnes, sera présidée par une femme, Dame Caroline Bridgemann.

L'Idée marche... E. Gd.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une courte session extraordinaire a réuni les Chambres fédérales au mois d'octobre. Il s'agissait pour le Conseil National de terminer les débats, interrompus en été, sur la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires.

Disons tout de suite que les deux points qui avaient mis les féministes suisses en émoi — le sexe d'un fonctionnaire entrant en ligne de compte lors de sa nomination, et le mariage d'une fonctionnaire pouvant être un motif de résiliation — n'ont pas été touchés par le Conseil, de sorte que les modifications rassurantes qu'avait apportées à ces articles la Commission, grâce au « bombardement de lettres des Sociétés féminines », ont été adoptées sans opposition. »

Durant la session d'été, la discussion avait roulé pendant des séances entières sur la question du droit de grève des fonctionnaires fédéraux. L'intérêt de la communauté exigeant la marche ininterrompue de tous les services de l'Etat, il avait été décidé que la grève est un moyen de pression interdit vis-à-vis de l'Etat. Une grève des cheminots, par exemple, équivaudrait à une rupture de contrat et leur coûterait probablement leur place. En automne, c'est la question des salaires qui a accaparé toute l'attention du Conseil, et l'échelle des traitements, telle que la présentait le projet de loi, a subi de vigoureux assauts..

Les premières propositions du Conseil Fédéral à cet égard réalisaient une économie de 28 millions sur l'état actuel, en stipulant toutefois que les fonctionnaires en service ne seraient pas atteints par des diminutions de traitements. Ce n'est qu'au bout d'une quinzaine d'années que la nouvelle loi aurait pu produire un effet financier stable. Le Conseil des Etats, lors de ses délibérations, avait élevé tous les traitements d'une façon assez automatique, réduisant ainsi les économies prévues à 8 millions seulement. Le Conseil Fédéral s'était rallié à cette nouvelle échelle, sans opposition; mais la Commission du National s'est divisée en une minorité, qui a approuvé l'échelle établie par le Conseil des Etats, et une majorité qui, reculant pour mieux sauter, a diminué de 100 à 400 fr. les minima de traitements des 26 classes de fonctionnaires, mais a, en revanche, élevé de 200 à 400 fr. les maxima qui sont atteints après 24 années de service. Cette modification a pour effet de faire disparaître entièrement les économies qu'espérait réaliser M. Musy. Les dépenses resteront les mêmes qu'aujourd'hui. Les traitements établis par cette échelle vont en décroissant de 14.000 fr. (min.) et 17.000 fr. (max.) pour les fonctionnaires de 1re classe, jusqu'à 2700 (min.) et 3900 fr. (max.) pour ceux de la 26me.

Il n'est pas fait mention dans ce fameux article 37 du travail des 5000 femmes fonctionnaires et employées fédérales, qui doivent toucher le même salaire que leurs collègues masculins de la même catégorie. Mais dans quelle catégorie les placera-t-on? voilà la question; et nous avons tout lieu de croire qu'elles se trouveront beaucoup plus près de la 26me catégorie que de la 1re!

M. Haab, le chef du Département des C. F. F., s'est énergiquement opposé à ces propositions de la majorité de la Commission, qu'il a déclarées désastreuses pour notre pays. Comme les salaires du personnel constituent à peu près les trois quarts des dépenses totales des C. F. F. et des postes fédérales, il sera de longtemps impossible d'équilibrer le budget de ces services importants, a-t-il déclaré, si l'échelle est haussée de la sorte. Il faut arriver, à son avis, à ce que ces services se suffisent à eux-mêmes sans subventions spéciales, et il ne sera pas possible de songer à une réduction des taxes de transport, si les dépenses sont élevées à ce niveau. M. Haab a fait encore remarquer que les salaires que reçoivent aujourd'hui les fonctionnaires fédéraux sont de 115 % plus élevés que les salaires d'avant-guerre, tandis que le taux de renchérissement de la vie n'est plus que de 60 à 70 %. Il démontra en outre les grands avantages dont jouissent les fonctionnaires de la Confédération du fait de leur position stable et des caisses de retraite. Malgré ses avertissements, les propositions de la majorité de la Commission ont retrouvé une majorité de 108 voix contre 75 au sein du Conseil, majorité composée des voix socialistes et communistes, des radicaux suisses-allemands surtout, de quelques catholiques et paysans. L'art. 37, ainsi modifié en faveur du personnel, va donc retourner au Conseil des Etats. Celui-ci se rangera-t-il à ces nouvelles décisions, ou restera-t-il plus prudent?

L'art. 42 sur les allocations de résidence a fourni ensuite ample matière à discussion. Ces allocations seront versées aux fonctionnaires habitant des localités où les impôts et les loyers dépassent une certaine moyenne. Aux cinq catégories prévues d'allocations, allant de 75 à 375 fr., le National a ajouté une sixième de 450 fr. Cette catégorie s'appliquera aux villes où le coût de la vie est le plus élevé, Berne, par exemple. Les allocations de résidence seront plus élevées du tiers pour les fonctionnaires mariés.

L'article suivant traite des allocations pour enfants, introduites comme mesure exceptionnelle en 1916 et maintenues jusqu'ici. Faut-il ou non les introduire, comme une mesure normale et durable, dans une loi fédérale? M. Sulzer, le grand industriel de Winterthour, a parlé au long des deux systèmes de salaires: celui du salaire selon le travail accompli, que réclament les célibataires (et les femmes, Monsieur!), et le salaire social, mesuré aux besoins de la famille. Il voit un certain danger dans le système des allocations par enfants dans les entreprises privées, en ce sens que les pères de familles nombreuses ne trouveront plus d'employeurs, et il recommande

[1]) On trouvera dans la *Française* du 2 octobre 1926 le texte *in extenso* des vœux votés à ce Congrès.

l'étude du système français des caisses de compensation. Mais l'Etat, dit-il, peut faire une exception et verser des allocations pour les enfants de ses fonctionnaires. Sans faire d'opposition au principe, le Conseil a décidé que les allocations pour enfants seront introduites dans la loi fédérale, et que chaque fonctionnaire aura droit à une allocation annuelle de 150 fr. pour chaque enfant de moins de 18 ans.

L'art. 74, enfin, tenant compte de la valeur peu stable de l'argent aujourd'hui, introduit le principe d'une échelle mobile des salaires en autorisant le Conseil fédéral à adapter les salaires à la valeur de l'argent, si celle-ci venait à se modifier sensiblement. L'importance de cet article saute aux yeux si l'on songe aux discussions interminables causées ces dernières années par le montant des allocations de renchérissement.

La revue des 77 articles de la loi ainsi terminée, la loi dans son ensemble a été adoptée presque à l'unanimité contre une dizaine de voix d'opposition (quelques libéraux et paysans) seulement. Elle retourne au Conseil des Etats, qui aura à se prononcer sur les différences introduites par le National à ces articles d'une grande portée.

La session n'était pas terminée que trois interpellations invitaient le Conseil Fédéral à s'expliquer sur le terrible accident dans le tunnel du Ricken, qui a coûté la vie à neuf cheminots, et à indiquer les mesures qu'il compte prendre pour éviter de pareilles catastrophes. M. Huber (Saint-Gall) a plaidé chaleureusement la cause des employés morts et de leurs familles, et a insisté sur la grande responsabilité que porte l'Administration des C.F.F. vis-à-vis d'un personnel dont elle exige, elle, le plus strict accomplissement de son devoir. La réponse de M. Haab n'est pas arrivée à dégager les responsabilités de l'Administration. Le danger que comportait l'aération insuffisante du tunnel était connu, et ce sont des raisons d'opportunité et d'économie qui ont fait écarter les deux remèdes radicaux: la ventilation suffisante ou l'électrification rapide du tunnel. Les palliatifs employés depuis un certain nombre d'années pour assurer la sécurité du personnel ont malheureusement fait défaut en cette occasion, et le chef du Département affirme qu'après cette expérience l'électrification sera entreprise sans tarder et qu'elle pourra être terminée dans sept mois.

En toute dernière heure, le Conseil National a traité le postulat Zimmerli, qui propose l'introduction d'un contrôle plus sévère des cinémas pour autant que le bien public l'exige. La majorité du Conseil s'est déclarée d'accord avec le Conseil fédéral pour l'introduction d'une censure préventive officielle des films, au moyen d'un concordat des propriétaires des exploitations cinématographiques ou, cas échéant, d'une loi fédérale. Le contrôle s'exercerait aussi sur les réclames des cinémas. Cette décision répond à la résolution votée à l'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses à Genève en 1925, et qui a été remise au Conseil National la semaine dernière. Nous regrettons qu'aucun député n'ait relevé la dernière phrase de cette résolution: « La censure des films devra être confiée à des personnes ayant un jugement sain en cette matière, notamment à des femmes et des pédagogues. » Nous espérons qu'on en tiendra compte en haut lieu, une fois le moment venu.

A. Leuch-Reineck.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 **LAUSANNE** **Téléph. : 91-06**

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1353.* — Cordial merci aux généreux donateurs.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

Lausanne. — Le premier vendredi d'octobre a réuni en séance familière autour d'une tasse de thé les suffragistes de Lausanne. Plaisir de se retrouver après après les vacances. Sourires échangés. Mais songeons à l'élaboration du programme de l'hiver. Les débuts en seront éclatants, M. M. Bujard, conseiller d'Etat, ayant aimablement accepté de nous faire en novembre une conférence sur le monopole du blé. Projets de propagande: causeries dans divers groupes et sociétés de la ville, projection de sentences suffragistes sur l'écran des cinémas, et, s'il est possible, conférences au Champ-de-l'Air, que la radiophonie se chargerait de communiquer à des milliers d'oreilles. Plusieurs suffragistes décident d'aller par petits groupes assister aux séances du Conseil communal.Un cours de discussion dans le genre du cours de vacances serait-il bien accueilli? Oui, répond-on. Il faut l'organiser dans le courant de l'hiver. L'ombre menaçante de la troisième collecte Leslie se profile à l'horizon. Comment ferons-nous cette année pour « taper les gens »? Le souci courbe les fronts. Mais, en constatant qu'une cotisation supplémentaire de 1 fr. 50 par personne suffirait à nous tirer d'embarras, on décide de faire appel aux bons sentiments de nos membres et de proposer à chacun de consentir, s'il lui est possible, ce petit sacrifice. — Mlle Friedli a, pour raison de santé, donné sa démission de membre du Comité. Le Comité la regrette vivement. Membre fidèle s'il en fut, trésorière dévouée du groupe pendant de longues années, elle apportait avec elle une bonne volonté toujours prête à l'action. Son jugement très personnel, ses vues originales, imprévues, apportaient au Comité un élément précieux. Remercions-la ici de tout le bon travail qu'elle a donné à la cause.

F. B.

Bienne (Section de langue allemande). — La séance de propagande organisée par ce groupe suffragiste à l'Hôtel de Ville de Bienne, le 1er octobre, a réuni un auditoire de plus de 100 personnes, désireuses de s'orienter sur un sujet d'actualité: *la collaboration des femmes à la vie de l'Eglise.* M. Abrechts, greffier municipal, a d'abord introduit le sujet, au point de vue historique et juridique, en montrant comment s'est développée peu à peu, depuis le moyen-âge, l'idée du suffrage féminin en matière ecclésiastique, alors que Mlle R. Gutknecht, auxiliaire pastorale à Zurich, a surtout insisté sur le côté religieux et social de la question. L'intérêt qui se lisait sur tous les visages et le silence qui a régné dans la salle pendant deux heures ont prouvé à quel point les deux conférenciers ont su captiver leur auditoire; et certes, plus d'une humble travailleuse, courbée par les dures besognes journalières, a emporté de cette séance, après avoir entendu parler une femme pasteur, l'idée bienfaisante que les femmes n'ont pas seulement d'incessants devoirs, mais peuvent aussi jouir de droits. — Cette séance a été suivie le lendemain par l'Assemblée générale de la paroisse, qui s'est prononcée par 50 voix contre 20 en faveur du suffrage féminin ecclésiastique. Dorénavant, par conséquent, les femmes de Bienne pourront se rendre aux scrutins ecclésiastiques côte à côte avec les hommes.

(Berna.) M. A.

N. D. L. R. On sait que la loi communale bernoise laisse aux paroisses la compétence d'adopter le suffrage des femmes en matière ecclésiastique.

Institut Jaques-Dalcroze

*** GENÈVE ***

Rythmique - Plastique animée

Solfège / Improvisation /

Technique corporelle / Chant choral

a. Cours pour **professionnels** (préparation au certificat)

b. Cours pour **amateurs** (adultes et enfants)

Tous les cours seront donnés ou inspectés régulièrement par M. Jaques-Dalcroze, qui reprend toute son activité à son Institut de Genève

Ouverture des cours: 15 septembre

Pour les inscriptions s'adresser au Secrétariat 44, Terrassière, 44, Genève

Genève. — Imprimerie Paul Richter, rue Dr Alfred-Vincent, 10.